

CHARTRE DU CONTRIBUTEUR

Les bonnes pratiques



MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE @ Pôle attractivité, développement économique, emploi – Avril 2025



Montpellier
Entreprendre

Montpellier **BUSINESS**
BIC & INNOVATION
CENTRE



1- Présentation

La présente charte a vocation à régir **l'utilisation des sites administrés par le Pôle attractivité, développement économique, emploi de Montpellier Méditerranée Métropole :**

www.entreprendre-montpellier.com

www.bic-montpellier.com

www.medvallee.fr

Ces sites ont pour objectif de présenter l'offre de services économiques **de Montpellier Méditerranée Métropole : les filières stratégiques, les projets structurants, etc.** Une offre destinée à faciliter l'installation, la création, l'implantation, le développement, le financement, etc., des acteurs économiques sur le territoire* de la métropole de Montpellier et à l'international.

* Les 31 communes de la métropole de Montpellier : Beaulieu, Castelnau-le-Lez, Castries, Clapiers, Cournonsec, Cournonterral, Fabrègues, Grabels, Jacou, Juvignac, Lattes, Lavérune, Le Crès, Montaud, Montferrier-sur-Lez, Montpellier, Murviel-lès-Montpellier, Pérols, Pignan, Prades-le-Lez, Restinclières, Saint-Brès, Saint-Drézéry, Saint-Geniès-des-Mourgues, Saint-Georges-d'Orques, Saint-Jean-de-Védas, Saussan, Sussargues, Vendargues, Villeneuve-lès-Maguelone

2- Définitions et prérequis

Contenu : désigne toutes les informations économiques présentes sur les dits-sites telles que les données, textes, images, logos, liens hypertexte, etc.

Utilisateur : désigne un internaute qui fait usage des sites à des fins de consultation ou de recherche.

Contributeur : désigne toute personne, implantée sur le territoire de la métropole de Montpellier, ayant créé un compte sur au moins un des sites cités précédemment, et qui les utilise afin de communiquer sur son activité économique ou ses produits.

Un contributeur doit être : un acteur économique, entreprise, association, indépendant, organisme de formation et de recherche, investisseur, organisme public, etc., ayant un point d'ancrage sur le territoire de la métropole de Montpellier et/ou proposant un contenu à destination des acteurs économiques du territoire de la métropole de Montpellier.

Contribution : contenu proposé par le contributeur

Une contribution consiste à : proposer un contenu à caractère non commercial sur une activité dite « chaude » et/ou le développement de nouveau produit / service / implantation, levée de fonds, partenariat économique, développement à l'international, etc., destinés ou susceptibles d'intéresser les acteurs économiques du territoire de la métropole de Montpellier.

Dans le cas d'une contribution pour un événement, concours ou appel à projet/candidature ouvert : il est fortement conseillé de proposer la contribution au moins trois semaines avant la date. En dessous de ce délai, la Métropole ne peut garantir que la publication sera mise en ligne. L'événement devra se situer sur le territoire de la métropole de Montpellier, ou à défaut, devant avoir un intérêt pour les acteurs économiques du territoire de la métropole de Montpellier.

Dans le cas d'un communiqué de presse : il est expressément demandé au contributeur de rédiger un titre, un chapô et une phrase d'accroche, qui ne soient pas un copier/coller de son communiqué.

Le comité de relecture est libre dans sa décision de publier une contribution, y compris hors territoire, si l'information peut concerner directement les acteurs économiques du territoire de la métropole de Montpellier.

Un visuel pourra accompagner la contribution, à l'unique condition qu'il soit fourni au format Jpeg ou Png et d'une dimension minimale de 1061 x 641 px. Tout visuel non conforme sera automatiquement non utilisé et remplacé par un visuel générique.

3- Conditions générales d'utilisation

Toute contribution sur les sites nécessite la validation expresse des conditions générales d'utilisation définies dans la présente charte, sous sa dernière version en ligne, Montpellier Méditerranée Métropole étant libre de les modifier à tout moment sans notification préalable afin de les adapter aux évolutions des sites, des lois et règlements en vigueur.

Le modérateur désigné par le comité de relecture est susceptible de rejeter ou modifier à tout moment les contributions qui ne seraient pas conformes à cet objectif.

3-1 – Données à caractère personnel

Le traitement des données à caractère personnel collectées via les sites (nom, prénom, adresse électronique, etc.) a pour but de permettre d'identifier les auteurs des commentaires diffusés sur ces sites.

Par données à caractère personnel, on entend toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres (nom, prénom, pseudonyme, adresse de messagerie électronique, mot de passe).

Le mot de passe ne fait l'objet d'aucune communication à un tiers, sauf demande exigée par la loi ou toute autorité judiciaire, dans le respect des règles en vigueur. Conformément au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, le contributeur dispose sous conditions et sauf exceptions d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition, de limitation des traitements, de retrait de son consentement à tout moment, et de réclamation auprès de la CNIL.

Pour exercer vos droits : donneespersonnelles@montpellier.fr

3-2 - Utilisation des données à caractère personnel par Montpellier Méditerranée Métropole

Le contributeur s'engage à permettre à Montpellier Méditerranée Métropole de le contacter dans le respect de la présente charte, via le courriel qu'il aura indiqué lors de la création de son compte, dans le cadre de sa contribution. À la création de son compte, le contributeur accepte de recevoir régulièrement des appels à communiquer pour les prochaines newsletters ainsi que des invitations à des événements économiques portés par Montpellier Méditerranée Métropole. Il est toutefois possible de se désabonner à tout moment en cliquant sur le lien de désabonnement.

3-3 – Droits d’usage et conditions d’utilisation des contenus

3.3.1 - Droits de réutilisation des textes

La reproduction ou la représentation des textes publiés sur les sites doit s’effectuer dans le respect du code de la propriété intellectuelle, notamment des règles protectrices des droits d’auteur. Toute réutilisation autorisée doit porter la mention explicite du nom de l’auteur et/ou de la source dont l’œuvre est tirée.

3.3.2 - Création de liens hypertextes

La mise en place d’un lien hypertexte externe aux sites de Montpellier Méditerranée Métropole est autorisée à la condition que le lien mentionne explicitement le nom du site source.

Néanmoins Montpellier Méditerranée Métropole se réserve le droit de solliciter la suppression d’un lien figurant sur un site qu’elle estime contraire à son image. Montpellier Méditerranée Métropole n’exerce aucun contrôle quant au contenu des sites tiers. L’existence d’un lien hypertexte entre les sites et un site tiers ne signifie pas que Montpellier Méditerranée Métropole assure une quelconque garantie ou responsabilité quant à son contenu ou l’usage qui peut en être fait.

3-4 – Conditions de contribution

La Métropole se réserve le droit de modifier ou de ne pas publier une contribution si le contenu ou la structure ne sont pas en adéquation avec les types de contributions tel que définis ci-dessus, dans le respect d'une logique d'intérêt général et d'information à caractère non commercial, après validation par le comité de relecture de Montpellier Méditerranée Métropole.

La Métropole dégage toute responsabilité sur les contenus et visuels proposés par le contributeur.

En fournissant un contenu sur les sites de Montpellier Méditerranée Métropole, chaque contributeur est tenu au respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Il lui appartient en conséquence de s'assurer que le stockage et la diffusion de ce contenu via les sites ne constitue pas une violation des droits de tiers (droits à la propriété intellectuelle). Ces contenus ne doivent en aucun cas constituer une atteinte aux personnes (notamment diffamation, insultes, injures, etc.), au respect de la vie privée, à l'ordre public ou aux bonnes mœurs (notamment, apologie des crimes contre l'humanité, incitation à la haine raciale, pornographie et pornographie infantile, etc.). En mettant en ligne et en mettant à la disposition des utilisateurs un contenu sur et/ou à travers les sites de Montpellier Méditerranée Métropole, le contributeur garantit qu'il détient tous les droits et autorisations nécessaires de la part des titulaires légitimes de droit sur les contenus concernés.

A défaut, s'il apparaît d'évidence que le contenu est intégré sans droit sur un des sites, il pourra être immédiatement retiré et/ou le compte du contributeur responsable de cette intégration, désactivé sans formalité préalable. En outre, tout contrevenant encourt, à titre personnel, les sanctions pénales spécifiques au contenu litigieux (peines d'emprisonnement et amende), outre des éventuels dommages et intérêts.

4- Modération des sites

Les contributions font l'objet d'une modération des commentaires. Tous les messages sont ainsi lus avant leur publication. Un délai peut donc s'écouler avant qu'un message ne soit rendu public. Tout contributeur garantit la véracité des informations qu'il fournit. Tout message contrevenant aux règles de la présente charte engage la responsabilité de son auteur. Les décisions de non publication ou suppression de commentaires ne sont pas tenues d'être motivées. Tout contributeur qui estimerait que sa contribution a été supprimée ou modifiée de façon abusive peut s'adresser à actuserprises@montpellier.fr après avoir vérifié la conformité du contenu concerné aux principes et règles édictés dans la présente charte.

5- Disponibilité des sites

Les sites sont accessibles 24/24h, 7/7j, sauf interruption, programmée ou non, pour les besoins de sa maintenance ou cas de force majeure. Étant de fait soumis à une obligation de moyens, Montpellier Méditerranée Métropole ne saurait être tenue responsable des dommages, quelle qu'en soit la nature, résultant d'une indisponibilité des sites.

6- Réclamation

Toute réclamation doit être adressée à actusesentreprises@montpellier.fr

7- Loi applicable – Indépendance des clauses

Les conditions d'utilisation seront soumises et interprétées conformément au droit français. Tout litige non réglé de manière transactionnelle sera porté devant le tribunal administratif de Paris. Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions des conditions d'utilisation serait déclarée nulle ou sans effet, les dispositions restantes seront considérées comme applicables de plein droit.

8- Acceptation des conditions d'utilisation

Le contributeur reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'utilisation et de modération définies dans la présente charte, au moment de son inscription aux sites et déclare expressément les accepter sans réserve.